

**DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL  
RESUME PREPARE PAR L'UICN**

**626: RESERVE ET PARC NATIONAL DE GLACIER BAY (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)  
(Extension du Bien actuel de Wrangell-St Elias-Kluane)**

Résumé préparé par le CMSC/UICN (mars 1992) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

---

**1. SITUATION**

Le Parc national de Glacier Bay et la Réserve contiguë sont situés au sud-est de l'Alaska. Le centre du parc se trouve à 144 km au nord-ouest de Juneau et à environ 965 km au sud-est d'Anchorage. Le Parc national de Glacier Bay (1 312 424 ha) et la Réserve (23 068 ha) couvrent 1 335 492 ha y compris 252 000 ha d'eau salée et 1415 km de côtes. Le site est séparé du Bien du patrimoine mondial de Wrangell-St. Elias/Kluane par un espace de 60 km. Il est proposé en tant qu'extension de ce Bien international.

**2. DONNEES JURIDIQUES**

Le Monument national de Glacier Bay a été créé en 1925 en application du Antiquities Act (1906). En vertu du Alaska National Interest Lands Conservation Act de 1980, la Réserve nationale de Glacier Bay a été créée dans le voisinage du fleuve Alsek et le Monument national de Glacier Bay a été agrandi et rebaptisé "Parc national de Glacier Bay". Environ 85% du Parc national ont également été désignés zone de nature sauvage conformément au Wilderness Act de 1964. Glacier Bay, conjointement avec le Monument national de l'île Admiralty voisine, a été désigné Réserve de la biosphère en 1986.

**3. IDENTIFICATION**

Le Parc national et Réserve de Glacier Bay s'étend de 500 m au-dessous du niveau de la mer à 4670 m. Il contient des portions de quatre chaînes montagneuses de direction nord-sud: la chaîne Fairweather à l'ouest qui culmine au Mont Fairweather, à 4670 m; la pointe de la chaîne St Elias au nord; la chaîne Takhinsha au nord-est et la chaîne Chilkat à l'est. Le fleuve Alsek qui se jette dans le Tatshenshini, au Canada, est un des rares réseaux fluviaux à arriver dans la chaîne côtière depuis l'intérieur

subarctique; le delta de l'Alsek représente la confluence de plusieurs cours d'eau et rivières dans le parc. Glacier Bay est un point où se concentrent les dynamiques terrestres car il se trouve en un lieu de collision des plaques continentales. Il est considéré comme la première zone à risque sismique de l'Alaska. Glacier Bay, fjord de 105 km de long, a connu quatre grandes avancées et retraites glaciaires dans les temps géologiques récents.

Il y a deux siècles, la baie était entièrement occupée par le glacier du Grand Pacifique. En se retirant d'environ 95 km en 200 ans, il a laissé vingt glaciers dont seize descendent jusqu'à la mer.

Le climat est maritime avec des étés humides et frais et des hivers humides et doux. En plus haute altitude, des conditions arctiques plus rudes prévalent. Il y a quatre biotopes terrestres à l'intérieur et à proximité de l'aire: toundra humide; tsugas côtiers occidentaux/forêt de sapins sitka; toundra alpine; glaciers et calotte de glace. On note 28 espèces de mammifères terrestres, 210 espèces d'oiseaux terrestres et marins et plus 237 espèces de poissons. Il y a 8 espèces de mammifères marins, y compris le mégaptère, étudié et suivi depuis 18 ans. Parmi les espèces menacées d'extinction présentes dans la région se trouvent le mégaptère et le faucon pèlerin. Actuellement, près de 200 000 visiteurs viennent dans le parc chaque année, avec des bateaux de croisière, des bateaux nolisés ou de petits avions. Actuellement, il n'y a pas d'établissement amérindien permanent dans la réserve ou dans le parc, pas plus que dans le voisinage immédiat.

#### 4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION

Le Parc national et Réserve de Glacier Bay est administré par le Service des parcs nationaux, Département de l'Intérieur. Le parc qui, dans l'ensemble, est une zone de nature sauvage non modifiée, est divisé en différentes zones: eaux non sauvages, terres vierges, eaux vierges, zones de développement et catégories d'utilisation spéciale. La gestion a pour but général la conservation, l'étude et le suivi des écosystèmes, les loisirs et l'éducation du public. Dans la réserve, un autre objectif est la gestion appropriée des utilisations consommatrices actuelles des ressources. Le Plan de gestion de 1982 et le Plan général de gestion de 1984 établissent la direction générale de la gestion des ressources naturelles et culturelles, de l'utilisation par les visiteurs, de la protection des terres et du développement des installations. Ces plans seront valables pour environ 15 ans.

Le Parc national et Réserve de Glacier Bay est principalement utilisé pour les loisirs et, à part des activités limitées de pêche commerciale et sportive, toutes les ressources du parc sont intégralement protégées contre des utilisations consommatrice. La catégorie "réserve" prévoit une autorité statutaire pour la pêche et la chasse commerciales et de subsistance réglementées. Le parc est unique aux Etats-Unis en ce que la législation établissant l'aire a délégué au Service des parcs nationaux la gestion des eaux océaniques et du fond de la baie de même que d'une frange côtière extérieure.

A Glacier Bay, l'augmentation du nombre de visiteurs et de navires qui pourrait affecter les mégaptères et la pêche commerciale illicite qui a lieu dans la zone du parc, sont deux points préoccupants. Il a été proposé d'éliminer la pêche légale des poissons marins et des coquillages dans les prochains sept ans à moins qu'elle ne soit jugée compatible avec la conservation des écosystèmes marins et des autres valeurs du parc. Le projet de puits de mine de cuivre à ciel ouvert de Windy-Craggy, en Colombie-Britannique constitue une menace potentielle extérieure au parc.

Situé à 24 km du parc, ce projet pourrait affecter la qualité des eaux du réseau fluvial Tatshenshini/Alsek, les écosystèmes alluviaux, la pêche et les populations d'oiseaux migrants. Le gouvernement de Colombie-Britannique conduit actuellement une étude et un examen environnementaux approfondis à ce sujet.

## 5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE

Pour justifier la désignation de Glacier Bay en tant que bien du patrimoine mondial, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a donné les raisons suivantes:

Bien naturel

- (ii) **Processus géologiques en cours/évolution biologique.** Glacier Bay est surtout célèbre pour la retraite rapide des glaciers dans les deux siècles écoulés, la formation de seize glaciers allant jusqu'à la mer, et la présence de dépôts sédimentaires de niveau mondial ainsi que pour toute la gamme des étapes de la succession écologique, des mousses et lichens pionniers aux forêts humides tempérées à maturité. La faune terrestre correspond à ces diverses étapes. Glacier Bay est une extension géologique et écologique du Bien du patrimoine mondial Wrangell-St Elias/Kluane et améliore ce site grâce à la représentation des dernières étapes de la retraite glaciaire et la succession écologique ainsi que par l'apport de composantes marines significatives avec leurs espèces caractéristiques.

**DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL  
EVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN**

**626: PARC NATIONAL ET RESERVE DE GLACIER BAY (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)  
(Extension du Bien actuel de Wrangell-St Elias-Kluane)**

---

**1. DOCUMENTATION**

- i) Fiches descriptives UICN/CMSC (10 références)
- ii) Littérature consultée: M. Fay. Kluane/Wrangell-St.Elias Joint Management. World Parks Congress Paper, February 1992; S. Slocombe. The Kluane-St.Elias National Parks: Seeking Sustainability Through Biosphere Reserves. Mt. Res. and Devel. (12(1). 1992; G. Wright. Principles of New Park-area Planning as Applied to the Wrangell-St.Elias Region of Alaska. Environ. Cons. 12(1). 1985; communiqué de presse du 20 juillet 1992 de la Province de Colombie-Britannique; J.S. Peepre. 1992. Tatshenshini-Alsek Region Wilderness Study.
- iii) Consultations: fonctionnaires du USNPS et du Service des parcs canadiens, W. Schmidt, S. Cunha, J. Masselink, M. Murta, S. Baker, S. Fuller, W.O. Field, E. Askey, C. Day
- iv) Visite du site: juillet 1992, J. Thorsell

**2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES**

Sur le plan mondial, le Parc national de Glacier Bay peut être comparé au Bien du patrimoine mondial de Fiordland en Nouvelle-Zélande et aux parcs nationaux chiliens de Bernardo O'Higgins/Laguna San Rafael. Tous trois ont un paysage de montagne spectaculaire, avec des falaises qui tombent à pic dans la mer, des cascades, des glaciers, des îles et une faune diverse. Tous trois sont des aires protégées situées sur le passage de forts vents d'ouest porteurs d'humidité, et tous trois possèdent une région protégée contiguë sur le continent qui s'étend dans la zone des pluies.

Du point de vue régional, le paysage de montagnes et de fjords de Glacier Bay se retrouve dans une grande partie du sud-est de l'Alaska et du nord de la Colombie-Britannique (par exemple, Stephen's Passage, Misty Fiords, Le Conte Inlet). Le Parc national des fjords de Kenai est également comparable, avec ses fjords dominés par des montagnes, ses voûtes marines, sa faune et ses vestiges de champs de glace. Ce parc, situé à l'ouest du détroit du Prince Williams, présente une côte abritée, longée par les monts Chugach déchiquetés. Bien qu'il soit impressionnant, il

n'a ni les qualités naturelles sauvages ni les glaciers actifs descendant jusqu'à la mer, ni la stature scientifique particulière, ni l'isolement qui caractérisent Glacier Bay. Glacier Bay, toutefois, est une composante intégrale d'un continuum naturel qui s'étend depuis l'océan Pacifique, jusqu'à l'intérieur du territoire du Yukon, en passant par-dessus les montagnes côtières. Une bonne partie de cette région est comprise dans le Bien du patrimoine mondial de Wrangell-St.Elias/Kluane. Glacier Bay est considéré comme une extension du "réseau" d'aires protégées qui couvre environ les trois quarts de l'unité territoriale totale.

En résumé, les qualités qui distinguent Glacier Bay et le Bien du patrimoine mondial de l'Alaska/Yukon associé sont:

- l'ampleur et la présence de processus naturels actifs (processus tectoniques, volcaniques, glaciaires, fluviaux, éoliens, perte de masse, formation de sols, successions végétales, migrations animales);
- le mélange de paysages marins, côtiers, de rivières sauvages et de hautes montagnes spectaculaires;
- la diversité et l'abondance des habitats pour la faune sauvage (résidente et migratrice, marine et terrestre) et pour les poissons;
- le peu de modifications apportées par l'homme, l'absence de présence humaine permanente et les qualités naturelles intactes; et
- la qualité et la quantité de travaux de recherche qui ont eu lieu, que ce soit du côté de l'Alaska ou du côté du Yukon.

### 3. INTEGRITE

Outre quelques activités de pêche commerciale et sportive limitées, toutes les ressources du Parc national de Glacier Bay sont entièrement protégées contre une utilisation consommatrice par la législation nationale. La désignation, dans le plan de gestion, de 85% du parc en tant que zone de nature sauvage, renforce la protection et empêche de manière efficace toute intervention directe de l'homme dans cette zone. La législation attribue la gestion des eaux océaniques et du fond de la baie, ainsi que de la frange côtière extérieure au Service des parcs nationaux. Cette disposition est unique et renforce considérablement l'intégrité.

Une petite portion de la désignation est constituée par la Réserve nationale de Glacier Bay, située dans la partie nord du parc. Elle est beaucoup moins protégée et le théâtre d'activités de pêche commerciale importantes. La chasse sportive y est également autorisée. L'UICN a envisagé la possibilité de demander l'exclusion de Dry Bay de la désignation. Toutefois, comme les activités sont saisonnières et rigoureusement réglementées et comme la plaine d'inondation de l'Alsek fait partie intégrante de l'unité, l'inclusion de la région présente un intérêt.

Les activités de gestion sont destinées à éliminer les menaces suivantes à l'intégrité du parc:

- la pêche commerciale illicite dans les eaux de la zone de nature sauvage;
- l'impact des bateaux touristiques sur la faune sauvage de Glacier Bay, en particulier le mégaptère;
- les prétentions des Huna Tingit indigènes à des droits de récolte de subsistance à l'intérieur du parc; et
- l'existence d'une prétention d'exploitation minière de 80 ha sur le champ de glace de Brady.

Exception faite de la découverte de gisements importants de pétrole ou de minerai, l'avenir à long terme de Glacier Bay ne peut être fortement affecté par des menaces venant de l'intérieur du parc.

Toutefois, une menace grave pèse sur Glacier Bay. Bien que les limites du parc suivent essentiellement la configuration d'un bassin versant naturel, les eaux de source d'un des principaux systèmes de drainage se trouvent en dehors du parc, au Canada, et ne sont pas protégées. C'est là, dans le haut Tatshenshini, à 24 km de la limite du parc, qu'une société canadienne se propose d'exploiter une grande mine de cuivre à ciel ouvert. Ce projet a fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale de l'UICN, en 1990, qui souligne les effets que cette mine pourrait avoir et demande une étude d'impact complète sur l'environnement. Depuis lors, le gouvernement de Colombie-Britannique a remis sa décision concernant l'ouverture de la mine en attendant la réalisation d'une étude sur les différentes options d'occupation des sols de la région (connue sous le nom de Triangle de Haines). Les caractéristiques naturelles de la région ont fait l'objet d'une étude exhaustive qui démontre que la région est non seulement complémentaire mais aussi un maillon d'importance critique dans l'unité Kluane/Glacier Bay satisfaisant donc également aux critères du patrimoine mondial.

La situation en ce qui concerne le projet de mine ressemble à celle qu'a posé Coronation Hill pour le Parc de Kakadu, en Australie, et qui a maintenant été résolue par l'inclusion de tout le bassin versant de la rivière South Alligator. Ce serait une décision à préférer dans le cas de la mine de Tatshenshini également.

#### 4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS

La carte montre que le petit espace de zone sauvage non protégée qui se trouve entre Glacier Bay et le Bien du patrimoine mondial de Wrangell-St.Elias/Kluane est une lacune importante pour l'unité administrative et écologique du site. En attendant les résultats des discussions relatives au projet de mine de Windy-Graggy, ce chaînon manquant devrait peut-être être ajouté à la proposition de Bien du patrimoine mondial afin de constituer la troisième plus grande aire protégée terrestre du monde.

Autre pièce manquante à l'unité - et qui devrait faire partie de la désignation - la Forêt nationale sauvage de Tongass. En ajoutant cette région, composée pour l'essentiel de hautes montagnes couvertes de glaciers et bien protégée aux termes du Wilderness Act, on pourrait relier Wrangell-St Elias à Glacier Bay.

A la réunion du Bureau, on a mentionné la possibilité d'ajouter des régions longeant le promontoire de Yakutat et proches de Cap Suckling mais celles-ci sont d'importance secondaire par rapport au Triangle de Haines et à la Forêt de Tongass.

## 5. EVALUATION

Glacier Bay est désigné en tant qu'extension du Bien du patrimoine mondial de Wrangell-St.Elias/Kluane, sur la base du critère (ii). Glacier Bay n'accroît pas seulement la superficie de ce bien de 25%, mais apporte des valeurs additionnelles exceptionnelles qui renforcent la justification de l'inscription du site original, inclus sur la Liste en 1979, sur la base de trois critères. Glacier Bay pourrait constituer un Bien du patrimoine mondial à part entière. Toutefois, son addition au Bien de Wrangell-St.Elias-Kluane présente l'avantage supplémentaire de donner une incitation à la gestion biorégionale ou de l'écosystème de l'unité dans son entier.

## 6. RECOMMANDATION

Le Parc national et Réserve de Glacier Bay devrait être inscrit à la Liste du patrimoine mondial dans le cadre du Bien transfrontière Canada/Etats-Unis de Wrangell-St.Elias/Kluane. Un nouveau nom, plus simple (par exemple: Les Parcs des monts St Elias), pourrait être donné par les autorités à ce nouveau Bien.

Le Comité pourrait faire mention de l'espace qui sépare Glacier Bay de Wrangell-St.Elias/Kluane et suggérer d'établir un lien entre les deux sites. Plus précisément, les autorités américaines devraient être invitées à envisager d'inclure la Forêt sauvage de Tongass et les autorités canadiennes à créer une nouvelle aire protégée dans le Triangle de Haines et à l'incorporer à la désignation. Le Comité devrait également exprimer toute son inquiétude vis-à-vis des impacts potentiels du projet de mine de Windy-Craggy.

